

Politique d'utilisation des panneaux d'affichage électronique

Communications | Avril 2017



Ville de Lachute

Version 6

Tables des matières

Contenu

Tables des matières	1
1. Avant-propos	2
2. Objectif	2
3. Public cible et utilisateurs.....	3
4. Règles et fonctionnement.....	4
5. Conception, fréquence et durée des messages.....	4
6. Formulaire	5
Mise à jour de la Politique d'utilisation du panneau d'affichage.....	5

1. Avant-propos

La Ville de Lachute, souhaitant dynamiser et diversifier ses outils de communication, a fait l'acquisition d'un tout nouveau panneau d'affichage électronique à deux écrans afin de remplacer l'ancien panneau d'affichage à bande déroulante qui était installé à l'angle de la rue Principale et de l'avenue de la Providence. Ce dernier sera déplacé près de l'aréna Kevin-Lowe-Pierre-Pagé.

Avec la venue de cet équipement viennent de nouvelles contraintes techniques d'où l'importance de mettre à jour la présente *Politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique 2017*.

Les deux écrans sur le panneau d'affichage électronique ne sont pas des écrans de télévision et ils ne sont pas réglés pour afficher en haute définition (HD). La HD désigne une classification d'équipements de télédiffusion et de vidéo numérique ayant une définition d'au moins 1280 par 720 pixels, alors que les écrans du panneau de la Ville de Lachute affichent une résolution maximale de 525 par 240 pixels.

Il faut donc comprendre que pour maximiser la qualité de l'image, celles-ci doivent être visionnées à partir d'une certaine distance. Les experts qui ont installés la structure ont désigné les points de repères comme étant les feux de signalisation de l'intersection.

L'utilisation du panneau est actuellement en période de rodage par le service des Communications ainsi que par ses utilisateurs. Le service des Communications évalue que la période de rodage et d'ajustement technique durera quelques mois.

2. Objectif

Les panneaux d'affichage électronique de la Ville de Lachute constituent l'un des multiples outils de communication mis en place afin de permettre un lien direct entre les citoyennes, les citoyens, les visiteurs et la Ville.

Divers messages d'intérêt public y seront diffusés et la Ville de Lachute y permet également la diffusion de messages de nature communautaire qui s'adressent à l'ensemble de la population ainsi qu'aux visiteurs et qui améliorent la promotion des activités et des événements relatifs à la vie lachutoise.

La Politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique 2017 s'adresse à toute personne qui souhaite afficher un message ou du contenu sur les différents panneaux administrés par le service des Communications de la Ville de Lachute.

La Ville de Lachute a l'obligation d'afficher les messages en français uniquement.

3. Public cible et utilisateurs

À l'aide de ses panneaux d'affichage électronique, la Ville de Lachute souhaite engager une communication directe avec ses publics cibles.

Primaires :

- la population de la ville de Lachute;
- les visiteurs de la ville de Lachute
- les entreprises et commerçants de la ville de Lachute;
- les institutions et organismes situés dans la ville de Lachute;
- les médias;
- les membres du Conseil ainsi que le personnel municipal.

Secondaires :

- la population de toute la MRC d'Argenteuil;
- les touristes;
- les promoteurs et entrepreneurs;
- les futures résidentes et futurs résidents;

Sur une base non limitative, les organismes autorisés à diffuser des messages ou du contenu sur les panneaux d'affichage électronique sont :

- les organismes à but non lucratif (OBNL);
- les régies intermunicipales;
- la MRC d'Argenteuil;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil (CCIA);
- Les organismes civiques, de loisirs et de sports.

4. Règles et fonctionnement

La diffusion de messages sur les panneaux s'effectue sous le principe de liste de lecture. Plus la liste de lecture contient de diapositives, moins fréquentes seront les diffusions de chacun des messages.

En cas de mesures d'urgence, la Ville de Lachute se réserve le droit de diffuser uniquement des messages municipaux en continu sur le panneau.

Les personnes intéressées à afficher sur le panneau doivent préalablement se procurer et remplir le *Formulaire de demande d'utilisation du panneau électronique* aux endroits suivants :

- par le biais du site Web de la Ville de Lachute, au www.ville.lachute.qc.ca, dans la section *Services en ligne*, sous l'onglet *Médias et communications*;

Une fois le formulaire dûment complété, il doit être retourné par courriel à l'adresse panneauaffichage@ville.lachute.qc.ca.

Le formulaire de demande d'utilisation rempli doit être remis au moins deux (2) semaines soit dix (10) jours ouvrables avant la date d'affichage souhaitée.

Le principe du *premier arrivé, premier servi* est préconisé.

Aucune demande téléphonique ne sera acceptée. Pour être valide, la demande doit être envoyée par courriel.

5. Conception, fréquence et durée des messages

En plus de remplir le *Formulaire de demande d'utilisation du panneau électronique*, les personnes intéressées à utiliser cet outil pourront également fournir un visuel adapté à leur message respectant les dimensions suivantes :

525 pixels par 240 pixels

Les formats acceptés sont .JPEG et .PNG. **Aucun document .PDF ne sera accepté.**

Une image ou un fond de couleur sera requis pour toutes les demandes d'affichage. Nous recommandons d'utiliser un fond de couleur foncé et une écriture de couleur pâle pour votre visuel. La taille de la police d'écriture devra également être assez grande afin qu'elle soit bien lisible.

En tout temps, la Ville de Lachute se réserve le droit de ne pas diffuser les visuels s'ils ne conviennent pas aux paramètres techniques du panneau d'affichage électronique. Le message textuel pourra alors être conservé, mais le visuel sera modifié par le service des Communications.

Le message devra contenir les informations suivantes seulement :

- Événement
- Date/lieu/heure
- Information de contact

Vous pouvez également nous transmettre le message textuel comprenant les détails de votre événement, sans fournir de visuel.

La Ville de Lachute se réserve le droit, en tout temps, de modifier, de refuser ou de reporter la diffusion d'un message.

6. Formulaire

Remplissez le formulaire électronique à l'adresse suivante : <http://www.ville.lachute.qc.ca/services-en-ligne/medias-et-communications/> et faites-le parvenir à l'adresse panneauaffichage@ville.lachute.qc.ca.

N'oubliez pas de joindre votre visuel à votre courriel.

Mise à jour de la Politique d'utilisation du panneau d'affichage

La Ville de Lachute se réserve le droit de modifier la *Politique d'utilisation du panneau* en tout temps et sans préavis.